

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-290-51

À TOUTES LES PERSONNES HABILITÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-290 AFIN :

- De préciser que les enseignes publicitaires autorisées dans les zones C-671 et P-189 peuvent être électroniques;
- D'autoriser les panneaux numériques installés par la municipalité et les panneaux numériques privés érigés sur la propriété publique municipale dans toutes les zones.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal de Boucherville, à la suite de l'adoption, lors de sa séance ordinaire du 16 septembre 2025, d'un projet de règlement portant le numéro 2025-290-51 et visant la modification du règlement de zonage 2018-290, tiendra une assemblée publique de consultation le mercredi 1^{er} octobre 2025 à compter de 19 h 30, en la salle Pierre-Viger, 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

QUE l'objet de ce projet de règlement est de :

- 1) De préciser que les enseignes publicitaires autorisées dans les zones C-671 et P-189 peuvent être électroniques;
- 2) D'autoriser les panneaux numériques installés par la municipalité et les panneaux numériques privés érigés sur la propriété publique municipale dans toutes les zones;

QUE l'article 1 de ce projet de règlement vise la zone C-671 qui comprend les propriétés situées aux 1241 et 1243, rue Nobel;

QUE l'article 2 de ce projet de règlement vise la zone P-189 qui comprend les propriétés situées aux 606, 608 et 650, chemin du Lac;

QUE l'article 3 de ce projet de règlement vise l'ensemble des zones du territoire;

QU'AU cours de cette assemblée publique, seront expliqués le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues;

QUE ce projet de règlement vise une disposition susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement et son résumé sur la modification proposée sont disponibles en consultant ce lien : boucherville.ca/avispublics (Projet de règlement zonage 2025-290-51) ou disponible pour consultation aux heures ordinaires de bureau à l'hôtel de ville de Boucherville situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 18^e jour de septembre 2025

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière